

DÉPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

Nombre de membres :

Afférents : 15

En exercice : 15

Votants : 15

Pouvoir : 1

SÉANCE DU 27 MAI 2026

Date convocation :

21/05/2026

Date affichage :

21/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame COUSTILLAS Stéphanie, Maire.

Présents : Mme COUSTILLAS Stéphanie, Maire ; M ROCHE Jean-Philippe, 1^{er} adjoint ; M MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint ; Mme ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe.

AMBERT Aurélie, BOISSEUILH-MONTET Enora, BOUKHALO Sébastien, CALAVIA Richard, LEBLANC Valérie, MONTMOULINET Mickaël, RENON David, RODRIGUES Antonio, ROYER Frédéric, STOLPNER Mirentchu.

Absente excusée : Delphine RENON

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire : Frédéric ROYER

2026-28 :

Objet de la délibération : Désignation représentant élu au CNAS/CDAS

Madame Le Maire informe l'assemblée que la loi n°2007-209 du 19 février 2007 instaure le droit à l'action sociale pour les agents territoriaux. Ainsi, les collectivités territoriales sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale (soit par une mise en place de la collectivité, soit par l'adhésion à une structure d'action sociale existante).

La commune adhère pour sa part au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS).

Chaque collectivité a 1 représentant élu et 1 représentant agent. Ces délégués sont chargés de faire remonter les avis et les positions sur l'action du CNAS et la vie de l'association au niveau départemental.

Il convient de désigner 1 représentant au collège des élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme suit le représentant élu de la commune auprès du CNAS :

- Madame AMBERT Aurélie

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
En mairie le 29 mai 2026

Madame Le Maire
Stéphanie COUSTILLAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401202-20260527-2026_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2026
Publication : 29/05/2026



DÉPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

Nombre de membres :

Afférents : 15

En exercice : 15

Votants : 15

Pouvoir : 1

SÉANCE DU 27 MAI 2026

Date convocation :

21/05/2026

Date affichage :

21/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame COUSTILLAS Stéphanie, Maire.

Présents : Mme COUSTILLAS Stéphanie, Maire ; M ROCHE Jean-Philippe, 1^{er} adjoint ; M MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint ; Mme ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe.

AMBERT Aurélie, BOISSEUILH-MONTET Enora, BOUKHALO Sébastien, CALAVIA Richard, LEBLANC Valérie, MONTMOULINET Mickaël, RENON David, RODRIGUES Antonio, ROYER Frédéric, STOLPNER Mirentchu.

Absente excusée : Delphine RENON

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire : Frédéric ROYER

2026-29 :

Objet de la délibération : Création d'emploi

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ à la retraite d'un agent, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Madame Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent dans le cadre des adjoints techniques au grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} août 2026.

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : entretien de la voirie et des bâtiments communaux.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Madame le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 01/08/2026 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

	Grades	Quotité	Postes actuels	Var.	Nb postes	Date de validité
Filière administrative	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	TC	1	0	1	
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	17.50/35 ^e	1	0	1	
*****	Adjoint technique	TC	0	+1	1	01/08/226
Filière technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe-cantonnier	TC	2	0	2	
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	17.50/35 ^e	1	0	1	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 01/08/2026.

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants aux chapitres prévus à cet effet.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 29 mai 2026

Madame Le Maire

Stéphanie COUSTILLAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401202-20260527-2026_29-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2026
Publication : 29/05/2026



DÉPARTEMENT

DORDOGNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

Nombre de membres :

Afférents : 15

En exercice : 15

Votants : 15

Pouvoir : 1

SÉANCE DU 27 MAI 2026

Date convocation :

21/05/2026

Date affichage :

21/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le 27 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame COUSTILLAS Stéphanie, Maire.

Présents : Mme COUSTILLAS Stéphanie, Maire ; M ROCHE Jean-Philippe, 1^{er} adjoint ; M MAGNOU Gilbert, 3^{ème} adjoint ; Mme ROUGÉ Béatrice, 4^{ème} adjointe.

AMBERT Aurélie, BOISSEUILH-MONTET Enora, BOUKHALO Sébastien, CALAVIA Richard, LEBLANC Valérie, MONTMOULINET Mickaël, RENON David, RODRIGUES Antonio, ROYER Frédéric, STOLPNER Mirentchu.

Absente excusée : Delphine RENON

Formant la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire : Frédéric ROYER

2026-30 :

Objet de la délibération : Commission communale des impôts directs (CCID). Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000

et 150 000 habitants ;

- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

Francis BREUILH, Jean-Claude TOURENNE, Christian CONTAT, Christian BOUSQUET, Roland COMBROUX, Carole OLIVIER, Béatrice ROUGÉ, Lionel ROUBINET, Fabien TOULEMONT, Jean-Philippe ROCHE, Mirentchu STLOPNER, Gilbert MAGNOU, Robert DAURAT, Claude CONTRAN, Dominique GAUTHIER, Sylvie GOUMONDIE, Christiane DEVAUX, Eric EYSSARTIER, Antonio RODRIGUES, Marc COUSTILLAS, Sébastien BOUKHALO, Aurélie AMBERT, Michel GINESTIE et Nadine ROUCHUT.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

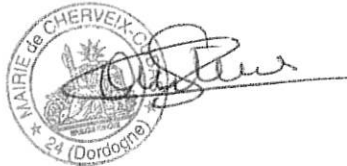
Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 29 mai 2026

Madame Le Maire

Stéphanie COUSTILLAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401202-20260527-2026_30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/05/2026
Publication : 29/05/2026

